

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Laëtitia DUFOUR, Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absent(s) excusé(s) : Pierrick MURCIER pouvoir à Anthony FAYET, Véronique FILLION pouvoir à Céline POMMIER

Absent(s) : Sandrine DELFIEU, Samyha LOUBIBET, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine MOUILLER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240924-2024-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024

N°2024-42 OBJET : BULLETIN MUNICIPAL – TARIFS des ENCARTS PUBLICITAIRES

M. NEMOZ Philippe, Adjoint, Responsable de la Commission Finances, explique que le bulletin municipal de l'année 2024 est en cours de préparation.

Il rappelle que les artisans et commerçants de la Commune, ainsi que des entreprises extérieures travaillant pour la Commune, ont la possibilité d'insérer une publicité dans le bulletin municipal.

Il rappelle les tarifs actuels : 66 € pour les encarts de format 1/8° de page et 210 € pour le format d'une demi page.

Sur avis de la commission « Information Communication », il propose au Conseil municipal de ne pas modifier les tarifs en 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de ne pas modifier les tarifs des encarts publicitaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2024.

Le Maire,
Eric MARTIN

Catherine MOUILLER, secrétaire de séance,

